

Appel à projets – Accès à la culture

Si le cadre législatif luxembourgeois repose sur un principe d'égalité, les déterminants socioéconomiques et éducatifs peuvent toutefois mener à une exclusion de fait, notamment quant à l'accès à la culture.

Conscient que des efforts supplémentaires sont souvent nécessaires pour aller chercher, rassurer et accueillir un public qui a envie mais n'ose pas franchir les portes des institutions culturelles, le ministère de la Culture propose une aide financière destinée aux ressources additionnelles nécessaires, complémentaire à l'aide aux formations professionnelles, afin de permettre aux acteurs culturels qui œuvrent au quotidien à l'inclusion de tous les publics de développer davantage leur programmation.

Objectifs

L'appel à projets *Accès à la culture* vise à accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à une participation plus large à la vie culturelle au Luxembourg.

Cet appel à projets vise à soutenir :

- la réalisation de projets culturels au profit des personnes qui sont difficilement en mesure d'exercer pleinement leur droit à la culture ;
- les projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et contre l'exclusion culturelle.

Qui peut soumettre un projet ?

Le programme s'adresse aux structures culturelles qui souhaitent développer des actions ciblant un public en risque d'exclusion à la participation culturelle.

Sont admissibles :

- les compagnies ou les associations culturelles qui proposent un projet ponctuel ou une série de projets en faveur de l'accès à la culture pour tous ;
- les institutions culturelles qui souhaitent étendre leur programme existant à des publics absents par des activités ciblées.

Qui est le public cible?

Par publics absents sont entendu les publics qui fréquentent peu les institutions culturelles et qui pourraient bénéficier d'une programmation culturelle ou d'un accueil plus adaptés.

Critères d'éligibilité

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide, le projet doit impérativement:

- Etre soumis soit par une compagnie ou une association culturelle qui dispose d'un lieu pour la tenue du projet, soit par une institution culturelle qui dispose de son propre lieu ;
- avoir une finalité culturelle ;
- cibler un public dont le risque d'exclusion culturelle justifie un programme adapté ;
- être développé avec un partenaire social qui apporte son expérience du public cible ;
- avoir lieu en 2021 (partiellement ou entièrement)

Critères d'évaluation

Un certain nombre de critères s'appliqueront à l'évaluation des projets soumis:

- le réalisme de l'échéancier ;
- le réalisme et l'équilibre budgétaires
- la contribution à une offre culturelle diverse et qualitative
- la contribution à la diversité des publics qui jouissent de la participation culturelle
- la durabilité des objectifs d'impact
- la dynamique de réseau
- l'expérience des partenaires culturels et sociaux

Frais éligibles

L'aide peut être demandée pour :

- les honoraires d'artistes ou d'intervenants ;
- les frais de matériel nécessaire pour le projet ;
- les frais de production d'outils pédagogiques ou de dispositifs sécuritaires adaptés ;
- les frais pour des supports de communication ciblés ;
- les frais ou honoraires pour des services de conseil externe spécialisés (relecture support, sécurité...).

Ne sont pas éligibles les frais liés aux transformations des biens immobiliers.

Veuillez noter que l'aide attribuée ne pourra dépasser 10.000€ par projet.

Modalités pratiques

L'appel à projets *Accès à la culture* est biannuel. Chaque appel à projets est doté de 40.000€.

Le dossier complet pour le premier appel à projets doit être envoyé à nadine.erpelding@mc.etat.lu au plus tard pour le vendredi 25 juin 2021.

La date limite pour le deuxième appel, qui sera lancé en juillet est fixée au 26 novembre 2021.

Le dossier doit comprendre :

- un descriptif du projet et du public cible ;
- une preuve écrite de la participation d'un partenaire social ;
- le calendrier du projet ;
- le budget du projet ;
- les devis ou factures des frais liés aux projets.

En cas de questions, veuillez envoyer un email à l'adresse ci-dessus ou appeler le 247 86608.